

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 46 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 12

SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023

Convocation du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - MM. DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 h 15) - Mmes LATREILLE - OUVRAT - ASTIER BOURBON - M. VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés ayant donné procuration : MM. CHESNEAU (VINCENT) - Mme SAINSON (BLANCHETIÈRE) MM. BRIANDET (LHUILIER) - DUPRÉ (DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absent : M. COURTEAUX

Mme LHUILIER a été nommée secrétaire

CLASSE DE NEIGE - ANNÉE 2023/2024

Monsieur Le Maire informe les membres présents que les enfants de deux classes primaires participeront à un séjour classe de neige durant l'année scolaire 2023-2024 (effectif prévisible à confirmer : 53 élèves - 02 enseignants et 04 animateurs) et qu'un devis établi par la Fédération des Œuvres Laïques de la Creuse (FOL 23) propose un séjour à Super Besse du samedi 03 février 2024 au samedi 10 février 2024, soit 8 jours/7 nuits pour un montant de 714,00/enfant.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit se prononcer sur la participation financière des familles quant aux frais engendrés par le séjour (714 €/enfant) et émet le principe d'un paiement de chaque famille en deux temps :

- émission d'un titre d'acompte de 50% en septembre 2023 pour un prélèvement en octobre 2023
- émission d'un titre du solde 50% en décembre 2023 pour un prélèvement en janvier 2024

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, M. POMA, Mme ASTIER BOURBON ne prenant pas part au vote, Mme BLANCHETIÈRE ne prenant pas part au vote pour le pouvoir de Madame SAINSON,

- fixe comme suit, la participation et le règlement des familles :
 - 25% du coût du séjour pour les familles domiciliées dans la commune
 - 75 % du coût du séjour pour les familles domiciliées hors commune
- émet un avis favorable au principe d'un paiement de chaque famille en deux temps :

	Participations		
	Commune	Famille	
		octobre 2023	janvier 2024
Famille commune	535,50 €	90 €	88,50 €
Famille hors commune	178,50 €	268 €	267,50 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant au dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA

La secrétaire,

Laure LHUILIER



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 47 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023

Convocation du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - MM. DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 h 15) - Mmes LATREILLE - OUVRAT - ASTIER BOURBON - M. VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés ayant donné procuration : MM. CHESNEAU (VINCENT) - Mme SAINSON (BLANCHETIÈRE) MM. BRIANDET (LHUILIER) - DUPRÉ (DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absent : M. COURTEAUX

Mme LHUILIER a été nommée secrétaire

ACQUISITION TERRAINS

Monsieur et Madame BOIZIAU/COMMUNE

Monsieur Alain POMA, Maire, informe les membres présents que la municipalité a sollicité Monsieur et Madame Jean et Jacqueline BOIZIAU pour l'acquisition de deux parcelles leur appartenant cadastrées A 2165 et A 2168 lieu-dit « L'Étang de la Borde » 41130 Châtillon-sur-Cher d'une contenance de 1 a 65 ca et 13 a 65, soit 15 a 30 ca en totalité.

Monsieur le Maire précise que lesdits terrains situés en zone N (naturelle) permettraient le renouvellement de la station d'épuration des Girardières. Une offre d'achat datée du 25 mai 2023 d'un montant de 600 € (six cents euros) net vendeur proposée par la commune a été adressée aux propriétaires du bien qui ont accepté les modalités et retenu l'étude ACTES EN SOLOGNE Notaire, 6 Place Charles de Gaulle, 41130 Selles-sur-Cher pour réaliser l'acte de vente.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide l'acquisition des parcelles référencées ci-dessus appartenant à Monsieur et Madame Jean et Jacqueline BOIZIAU moyennant le prix de 600 € (six cents euros) net vendeur, somme à laquelle s'ajouteront les frais engendrés à la charge de la commune de Châtillon-sur-Cher.

- charge l'étude ACTES EN SOLOGNE Notaire, 6 Place Charles de Gaulle, 41130 Selles-sur-Cher pour réaliser l'acte de vente et mener à bien la transaction

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier

Le montant de la dépense est inscrit au budget assainissement - année 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Laure LHUILIER



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 48 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023

Convocation du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - MM. DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 h 15) - Mmes LATREILLE - OUVRAT - ASTIER BOURBON - M. VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés ayant donné procuration : MM. CHESNEAU (VINCENT) - Mme SAINSON (BLANCHETIÈRE) MM. BRIANDET (LHUILIER) - DUPRÉ (DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absent : M. COURTEAUX

Mme LHUILIER a été nommée secrétaire

CONVENTION COMMUNE/SNCF

Occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public sans exploitation économique

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que les colonnes de tri sélectif installées Rue des Chemineaux ont été retirées.

Monsieur le Maire informe que la SA Société Nationale SNCF a été sollicitée par la collectivité pour l'acquisition d'une parcelle lui appartenant cadastrée A 2553 lieu-dit « Les Grandes Ouches » 41130 Châtillon-sur-Cher d'une contenance de 8 a 60 ca. Ladite parcelle située en zone N (naturelle) permettrait l'implantation d'un nouveau point d'apport volontaire.

Au vu des délais impartis quant à la signature de l'acte de cession, la SA Société Nationale SNCF propose la signature d'une convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public sans exploitation économique, accordée pour deux années sans renouvellement tacite. Le montant forfaitaire des frais de dossier et de gestion est fixé à 360 € TTC.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention d'occupation d'immeubles bâtis ou non bâtis dépendant du domaine public sans exploitation économique à intervenir entre la Commune et la SA Société Nationale SNCF avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2023 ainsi que le montant forfaitaire des frais de dossier et de gestion s'élevant à 360 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la SA Société Nationale SNCF ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Le montant de la dépense est inscrit au budget commune - année 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Laure LHUILIER



COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 49 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023

Convocation du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - MM. DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 h 15) - Mmes LATREILLE - OUVRAT - ASTIER BOURBON - M. VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés ayant donné procuration : MM. CHESNEAU (VINCENT) - Mme SAINSON (BLANCHETIÈRE) MM. BRIANDET (LHUILIER) - DUPRÉ (DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absent : M. COURTEAUX

Mme LHUILIER a été nommée secrétaire

INTERCOMMUNALITÉ

Désignation du représentant de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, suivant l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la Communauté de communes Val de Cher-Controis, soumise au régime fiscal de la taxe professionnelle unique - TPU - et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La CLECT est uniquement chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

- Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts

- Vu la délibération de la communauté de communes en date du 05 juin 2023 approuvant la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et fixant le nombre de membres à 33, soit un membre par commune, il est proposé au conseil municipal d'élire un représentant.

Est candidat au poste : Monsieur Alain POMA

Monsieur Alain POMA est désigné au poste de délégué au sein de la CLECT de la communauté de communes Val de Cher Controis

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Laure LHUILIER





COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 50 - 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023

Convocation du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - MM. DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 h 15) - Mmes LATREILLE - OUVRAT - ASTIER BOURBON - M. VINCENT - Mme BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés ayant donné procuration : MM. CHESNEAU (VINCENT) - Mme SAINSON (BLANCHETIÈRE) - MM. BRIANDET (LHUILIER) - DUPRÉ (DUBOIS)

Absentes excusées : Mmes LOUPIAS - COURTEAUX

Absent : M. COURTEAUX

Mme LHUILIER a été nommée secrétaire

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE POUR L'EXERCICE 2022**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents que le rapport annuel de gestion du service de l'eau potable de la commune de Châtillon-sur-Cher - année 2022 a été transmis en mairie par le délégataire VEOLIA EAU et que chaque conseiller municipal en a été destinataire.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,
- approuve le rapport annuel de gestion du service de l'eau potable de la commune de Châtillon-sur-Cher année 2022 établi par VEOLIA EAU.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA

La secrétaire,
Laure LHUILIER

